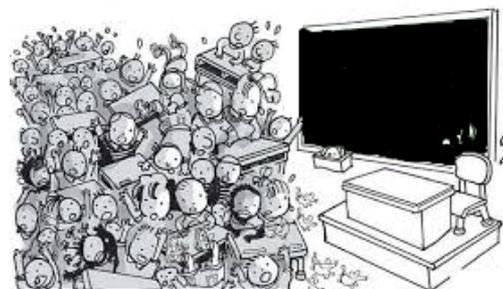


Rentrée scolaire 2019 : la Fin et les Moyens



édito

Rarement dans l'histoire de notre académie, le fossé a été aussi profond entre le discours hiérarchique et la réalité du terrain. « L'une des meilleures rentrées » du ministre est celle où les effectifs explosent dans les classes en collèges, faute de créations de postes. Il en est de même en lycée, si du moins la « classe » y a encore un sens (cf. notre article page 3). Côté CPE, 80 postes ont disparu nationalement en trois ans alors que les effectifs augmentent. Sur Créteil, après dix suppressions de postes en 2018 (dont une à Branly Créteil, voir notre article page 2), les seules créations de 2019 se font sur de nouveaux établissements dans lesquels les collègues jonglent entre le manque d'AED (moins de trois à Audin Vitry) et l'absence d'adjoint. Dans le même temps, la destruction programmée du service public d'orientation promet de s'ajouter à cette surcharge pour les CPE (article page 3).

Ce ne sont pas les seules suppressions de postes à affecter les CPE. Avec neuf suppressions de postes au Rectorat de Créteil, la DPE3 qui gérait les CPE, Psy-EN et Documentalistes, a disparu. Les CPE seront géré-e-s par la DPE7. Comme l'habituel turn-over cristollien affecte aussi les IPR, la DRH, la recherche d'interlocuteurs/trices au rectorat va s'avérer complexe pour les collègues et leurs représentant-e-s.

Dans ce cadre, portées par un « management » qui ne s'encombre pas de réalisme, les attaques contre le temps de travail des CPE se multiplient ! De l'amiral de l'Inspection Générale des Finances au moindre capitaine d'EPL, c'est tout un pan de l'état-major qui prétend ré-écrire, réinterpréter ou ignorer notre circulaire de mission. La prochaine publication nationale du secteur CPE du SNES y reviendra mais, dès à présent, contactez-nous en cas de difficultés.

Sur le contenu aussi, notre professionnalité est menacée lorsque l'internat sert de prétexte à de nouveaux profilages de postes (article p. 5). Pendant ce temps, que propose le ministre ? Les drapeaux, l'application des mesures salariales de ses prédécesseurs avec deux ans de retard et un plan de lutte contre les violences !

Ce plan, promis et reporté depuis un an, se révèle l'outil de communication par excellence, ne répondant qu'aux questions que personne n'a jamais posées (art. p. 2). Pour qui veut la fin d'une certaine idée de l'école, des services publics et de la société, la fin des moyens accordé à l'école est un moyen de la fin. Malgré le redoutable recul que constitue la réforme de la Fonction Publique, vos représentant-e-s restent à vos côtés, qu'il s'agisse de la future circulaire de mouvement ou des recours contre les avis de rendez-vous de carrière. Surtout, parce que notre plus grande force est collective, nous vous invitons à nous rejoindre lors de notre prochain stage syndical, le 10 décembre ! (art. p. 8).

**Karine DARJO, Jean-Michel GOUEZOU,
Sandra KERREST**

NOS PERMANENCES
sont LES JEUDIS ET VENDREDIS matin.
Vous pouvez aussi nous contacter à :
cpe@creteil.snes.edu

Triste nouvelle

Christine RENOM, directrice d'école de Pantin, est décédée sur son lieu de travail, à cause de son travail. Son suicide nous bouleverse tant il est révélateur des problèmes professionnels croissants que rencontrent les personnels du système éducatif, de la perte de sens du métier et du déni de l'institution. Depuis des années, le taux de suicide chez les personnels de l'éducation nationale devrait alerter. Depuis des années, nous crions que le management à France-Telecom, importé à l'éducation nationale, va avoir des conséquences toujours plus tragiques. Ce n'est pas le sabotage des CHSCT par la loi Fonction Publique qui va arranger les choses. Pour tous les personnels et particulièrement les CPE, très exposé-e-s (enquête MGEN), rappelons-nous d'une chose, nous ne sommes pas et nous ne devons pas rester seul-e-s quand le travail blesse !

VIOLENCES :

prévention et prise en charge ou prétention de prise en charge !

ou comment la montagne médiatique accouche d'une souris, sans pile...



Au commencement était une image et un ras-le-bol des professionnel-le-s. Comme l'image fit le tour des médias, le gouvernement se dut de répondre et un plan fut promis : pur communication, certes, mais nos dirigeants connaissent-ils autre

chose ? Se pencher sur la réalité de l'incident de départ aurait impliquer de remonter à mars 2018, à la suppression d'un poste de CPE au lycée Branly et à la lettre des personnels, alertant sur la manière dont cette décision mettait à mal la politique de prévention dans l'établissement. De prévention, il n'en sera pas question dans ce plan : ni dans le décret 2019-908, ni dans la circulaire 2019-122. En bon recteur sarkozyste qu'il a été, notre ministre ne connaît qu'une prévention, celle de la récurrence ! Soyons plus fermes, donc plus rapides, plus irrévocables ! Lors de leurs réunions de rentrée, nos IPR ont dû, lourde tâche, se faire les hérauts de ce texte de circonstance. Comme si réduire les délais avant sanction allait « renforcer la réponse aux incivilités » et surtout, comme si le problème était là ! Comme si les faits de violence qui frappent nos établissements, nos collègues et nos élèves étaient le fruit d'un effacement trop rapide des dossiers de sanction ! Comme s'il existait un sentiment d'impunité (le fantasme des commentateurs !) parce que les conseils de discipline sont trop longs et trop coûteux à réunir ! Véritable florilège de néologismes, la circulaire fait des membres du personnel des « représentants de l'autorité publique » avant de rappeler, page suivante, qu'ils ne sont que « chargés d'une mission de service public ». L'espace d'un instant, on aurait pu croire que nous étions tous et toutes des préfet-e-s en miniature, d'ici à ce qu'un-e chef-fe ou un-e IPR s'en saisisse pour nous interdire le droit de grève...

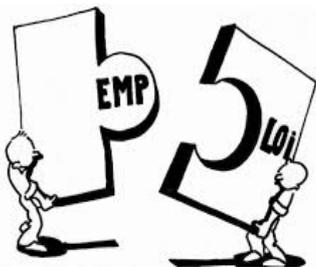
Autre exemple, la circulaire introduit une période suivie obligatoire d'un élève après exclusion. Qu'est-ce donc, si ce n'est ré-inventer l'eau chaude ou alourdir les procédures selon qu'on le pratiquait déjà ou pas ?



De même, un-e chef-fe d'établissement accueillant un-e « poly-exclu-e » peut solliciter le DASEN pour un protocole d'accompagnement. Seulement, cela implique qu'il/elle se rende à l'IA et qu'il/elle s'engage par écrit sur les moyens qu'il/elle consacre au suivi de l'élève (sur les moyens propres de l'établissement) : vous voulez l'appui du DASEN ? Prenez une demi-journée et il sera là pour vous rappeler ce que vous n'avez pas fait ! Les demandes risquent d'être rares...

Le comble advient avec l'inscription d'autorité des poly-exclu-e-s en classe-relais. On peut s'interroger sur le fait d'avoir sur-médiatiser une mesure qui va d'abord aboutir à détruire ce dispositif. Là où les classes-relais permettent parfois, actuellement, d'opérer une remobilisation, comment imaginer qu'il y aura encore des familles pour accepter de croire dans un dispositif dont le ministre et les médias disent qu'il va servir à parquer les irrécupérables ? Sans pousser la réflexion si loin, nous avons interrogé nos IPR sur la difficulté d'articuler ce qu'était la classe-relais et ce qu'elle devient. Hélas, outre leur propre méconnaissance du dispositif actuel, ils/elles doivent reconnaître qu'ils/elles ne sont pas plus consulté-e-s que nous. « Les DASEN verront comment ça s'articule », « cela reste à construire » ... Aucune importance pour le ministre, le plan promis est là !

NON TITULAIRES



Dans l'académie de Créteil, l'arrivée massive de collègues stagiaires et néo-titulaires (68 CPE), la mise en place de la 2ème HSA, l'application de la « réforme » du lycée ont eu pour conséquence directe le non-renouvellement massif des contrats pour les non-titulaires. Ce sont donc près de 1 500 collègues qui se sont retrouvé-e-s à la rentrée sans emploi et dans l'impossibilité de s'inscrire à Pôle emploi faute d'avoir reçu, en temps et en heure, leur attestation de fin de contrat. L'année dernière, nombre d'entre eux/elles avaient pu bénéficier d'un contrat à l'année. La situation est à ce point tendue que la DPE cherche même à recruter des personnels administratifs

non-titulaires pour faire face à la charge de travail et permettre les affectations attendues ! En effet, dans de nombreux établissements, les élèves sont toujours en attente de professeur-e-s. En plus de la précarité financière, la situation des collègues étranger-e-s est extrêmement préoccupante puisque nombre d'entre eux/elles risquent de se retrouver dans l'impossibilité de renouveler leur titre de séjour, sans contrat à produire auprès de la Préfecture. Devant cette situation explosive et inadmissible, le SNES-FSU s'engage aux côtés de tou-te-s les non-titulaires pour revendiquer le réemploi de tou-te-s sur des contrats annuels, la stagiarisation et la titularisation de tou-te-s ainsi que l'envoi immédiat, conformément à la loi, des attestations de fin de contrat.

RÉFORME DU LYCÉE :

entre morcellement de la semaine et disparition du suivi de la classe

Cette rentrée 2019 voit exploser une constante de nos métiers de CPE : le suivi du groupe classe.



En effet, dans notre académie, les élèves de 1ère GT bénéficiant de la nouvelle réforme du lycée se trouvent désormais éparpillé-e-s dans plusieurs groupes d'élèves selon leur choix de trois spécialités, que ce soit en barrettes ou non, rendant ainsi leurs emplois du temps extensibles dans de nombreux établissements (cours jusqu'à 18h35 au lycée Darius Milhaud du Kremlin Bicêtre, jusqu'à 19h00 au lycée Jean Jaurès de Montreuil, cours le mercredi après-midi et le samedi matin au lycée Blaise Cendrars de Sevran). Au lycée Galilée de Combs-la-Ville, ce sont les locaux qui sont aujourd'hui trop petits et insuffisants pour accueillir les alignements de spécialités ! Allons-nous pousser les

murs ? Augmenter l'amplitude d'ouverture des lycées ? **Éliminer la pause déjeuner**, déjà réduite à peau de chagrin dans de nombreux lycées franciliens, pour construire les emplois du temps des 1ère GT ? La pause méridienne doit pourtant demeurer un moment privilégié dans la journée lycéenne et contribue à un climat scolaire pacifié. La situation ne peut que se détériorer l'an prochain avec l'extension de la réforme aux élèves de terminale. Et que va-t-il en être du temps de travail des équipes de « vie scolaire » ? Dans un contexte de faible recrutement national, notre académie connaît déjà un manque crucial de postes de CPE en cette rentrée. Rappelons que les seules ouvertures de postes de CPE dans des créations de nouveaux collèges, sont des moyens pris sur des postes bloqués ou supprimés en lycées !!! Alors que, au mépris des textes sur les 35h, nombreux et nombreuses sont les collègues qui se voient déjà imposer par le/la chef-fe d'établissement des pauses pour étirer notre temps de présence sur la semaine, il va maintenant falloir que nous cessions de culpabiliser pour compenser le déséquilibre charge de travail écrasante et croissante, empilement des missions et manque de moyens criants ! De même, les classes de 1ère GT comptent maintenant une trentaine de professeur-e-s en moyenne qui interviennent allant même jusqu'à 50 au lycée Jean Jaurès de Montreuil !!! Comment, dès lors, appréhender le travail de suivi du PP comme celui du CPE ? Avec en moyenne des effectifs de 33 à 36 élèves dans le 77, de 30 à 35 dans le 93 et le 94, les classes de 1ère GT vont mobiliser, pour chaque conseil de classe, environ 30 à 50 collègues enseignant-e-s maximum. Comment organiser cela ? Comment continuer à donner du sens à cette instance en tant que délégué-e de classe ? CPE ? L'élève n'a ainsi aujourd'hui plus « une » classe : il a « des » classes. Parce qu'un suivi optimal et individuel de chaque élève passe par du temps et de l'attention, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une réforme qui tend à décomposer plutôt qu'à construire. La notion de groupe classe est une notion fondamentale, tant par rapport à la construction de la sociabilité, qu'à l'exercice du collectif : il faut fermement le rappeler ! Comme quoi la volonté gouvernementale de briser les collectifs ne vise pas que les personnels !

MOYENS ZOOM SUR LE 93

Pour 2000 élèves en plus dans les collèges du 93 à la rentrée 2019, seuls deux postes ont été créés toute discipline confondue, alors qu'il faudrait une centaine de postes supplémentaires rien que pour maintenir le taux d'encadrement de 2018, déjà dégradé par plusieurs années de coupes budgétaires ! De même, malgré la dégradation du climat scolaire qui en découle depuis plusieurs années dans certains établissements, la baisse des moyens vie scolaire se poursuit avec seulement 10 AED supplémentaires pour compenser la hausse démographique ! En Seine-Saint-Denis, la logique d'économies budgétaires l'emporte une nouvelle fois sur les nécessités pédagogiques et éducatives ! Alors que la dotation moyenne en assistance éducative était de 1 AED pour 72 élèves à la rentrée 2015, 1 AED pour 74 élèves à la rentrée 2016, 1 AED pour 78 élèves à la rentrée 2017 et de 1 AED pour 80 élèves à la rentrée 2018, la baisse se poursuit avec seulement 10 AED supplémentaires à l'occasion de la rentrée 2019 pour 2000 nouveaux/velles élèves (1 AED pour 80,5 élèves) ! De nombreux/ses enseignant-e-s mais aussi des parents d'élèves ont pourtant alerté l'année dernière la DSDEN sur la dégradation du climat scolaire dans leur établissement. D'autre part, certains collèges de l'éducation prioritaire sont sacrifiés sur l'autel de cette austérité, comme le collège Jean Renoir de Bondy qui compte depuis cette rentrée 1 AED pour 115 élèves alors qu'il est classé REP et accueille des élèves allophones. Par ailleurs, la mission vie scolaire, dépêchée par l'inspection académique dans les situations d'urgence, aussi attentive et force de propositions soit-elle, ne peut à elle seule combler ad nauseam le manque de moyens pérennes dans les services « vie scolaire » de notre département (CPE et AED). Et pourtant, c'est bien de cela dont nous avons besoin : des personnels éducatifs en nombre suffisant ! Ajoutons à cela une gestion irraisonnée des personnels par les autorités académiques : collègues sur plusieurs établissements parfois éloignés, personnels non-titulaires ou TZR déplacé.e.s sans raison, imposition massive d'heures supplémentaires non désirées, chantage et pratiques managériales brutales des directions d'établissements. La recette d'une année sous tension semble prête !



RETRAITES

La réforme des retraites en préparation conduirait nos métiers dans l'abîme avec une perte de pension qui pourrait atteindre 33% pour une carrière complète de 43 ans. La quasi-absence de primes dans nos rémunérations et le calcul des droits sur l'ensemble de la carrière, avec des salaires débutant à 1,25 SMIC expliquent les pertes vertigineuses qui s'annoncent si la réforme se met en place sur les bases du rapport Delevoye.



En effet le rapport Delevoye, remis au gouvernement cet été, confirme la volonté d'instaurer un régime de retraites par points. Ce système individuel organise la baisse du niveau des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite. Cela suscite beaucoup d'incertitudes pour tous les salarié-e-s.

En plafonnant à 14% de PIB le financement des retraites alors que le nombre de retraités doit fortement augmenter, le gouvernement programme la baisse des retraites pour toutes et tous. En affichant une harmonisation des régimes pour un système « plus juste et plus transparent », cette réforme créera de nouvelles inégalités. Ce sera particulièrement le cas dans la Fonction publique. Pour les fonctionnaires, c'est la fin du calcul du montant de la pension sur le salaire de fin de carrière (calculé sur l'indice obtenu pendant au moins 6 mois). Pour les enseignant-e-s ou CPE ou PSY-EN qui ont des débuts de carrière très mal rémunérés et quasiment aucune prime, (moins de 5% du traitement) c'est le décrochage assuré du niveau de vie au moment du passage à la retraite : 33% de moins sur la pension brute pour une carrière de 43 ans par exemple, 1932€ à la place de 2885 € !!

La FSU continuera à défendre l'intérêt collectif et celui en particulier des agent-e-s de la Fonction publique. Elle va maintenant engager le débat avec tous les agent-e-s sur les lourds dangers de ce projet de réforme du système des retraites afin de faire valoir et de porter leurs revendications. Elle les engagera à se mobiliser pour défendre leurs droits à une retraite de haut niveau.

L'ORIENTATION À « L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

Depuis la présentation au Ministre du rapport Charvet sur l'orientation le 26 Juin dernier, et les discussions amorcées début Juillet avec les représentants syndicaux sur la question, force est de constater la nette volonté du gouvernement de transformer radicalement l'orientation scolaire et les missions de nos collègues Psy-EN.

En effet, avec pour objectif la présence d'un seul CIO par département d'ici 3 ans, soit la fermeture de 300 CIO sur les 450 présents aujourd'hui sur l'ensemble du territoire, ce rapport tend à organiser une véritable « pédagogie de l'orientation » et à marginaliser le rôle des Psy-EN, puisque les tâches d'accompagnement de ces dernier-e-s devraient être confiées à des « référents orientation », formés et « habilités » à accompagner les parcours d'orientation des élèves.



Poussant les Psy-EN au placard de « l'ingénierie de l'orientation » sous l'autorité et le regard décisionnaire du/ de la chef-fe d'établissement, pilote de la ligne « Air Orientation » dans son établissement, les « référent-e-s certifié-e-s », soit les professeur-e-s principaux/pales, ou les « référent-e-s habilité-e-s », soit les CPE, auraient en charge l'information des élèves sur leur choix d'orientation, la contribution à la mise en œuvre des procédures, la gestion du rôle d'interface avec les autorités régionales, académiques et les partenaires professionnels, ainsi que la mise en place de formations locales ou académiques pour les membres de la communauté éducative. Que de chantiers ! Mais ne nous trompons pas : il ne s'agit pas là d'une quelconque reconnaissance de notre valeur en tant que CPE, comme certaines organisations syndicales en ont fait la lecture ! Synonyme de surcharge de travail et de brouillage de nos missions, ces préconisations vont, avant tout, desservir l'intérêt de l'élève dans la construction de son projet et isoler nos collègues Psy-EN, professionnel-le-s eux/elles-mêmes déjà « formé-e-s et habilité-e-s » !

En tant que CPE, nous participons déjà, avec l'ensemble de nos collègues enseignant-e-s et Psy-EN, au processus d'orientation de nos élèves, et nous n'avons nul besoin d'une quelconque « habilitation à l'accompagnement des parcours en orientation » pour nous en octroyer la particularité, nous conduisant à moyen terme à nous scinder entre CPE *lambda* et CPE « référent-e-s en orientation », doté-e-s d'une lettre de mission locale de l'IEN-IO et d'un volet horaire dédié à cette fonction spécifique ! Nous sommes CPE, pas corvéables et manipulables à merci !

Décidément, cette « école de la confiance » n'en donne pas trop à ces personnels... de la confiance !



LE CPE MANAGER D'INTERNAT : ALERTE MÉLANGE DES GENRES !

Alors Recteur de l'académie de Créteil puis Directeur Général de l'Enseignement Scolaire sous le Ministère de Luc Chatel, Jean-Michel Blanquer, se rêvant peut-être promoteur immobilier *made in* Éducation Nationale, avait lancé en 2008 le très médiatisé dispositif de l'« internat d'excellence » puis de la « réussite » (2013), destiné à accueillir les « élèves méritants d'origine modeste », dans l'axe du « plan de relance de l'internat scolaire public » élaboré en 2000. Le bilan, nous le connaissons : 45 internats de la « réussite » sur l'ensemble du territoire, un coût exorbitant (environ 51 400 euros la place en internat et jusqu'à 100 000 euros au fameux internat de Sourdon dans le 77 contre 20 000 euros en structure traditionnelle), une politique faussement méritocratique vite délaissée, et une difficulté majeure à apparaître comme un progrès social, rendant le recrutement des personnels et des élèves rapidement compliqué (postes de CPE non pourvus pendant trois ans à Sourdon, faute de candidat-e-s, et un turn-over annuel).

Le 1er Juillet 2019, le désormais Ministre Blanquer a persisté et signé en présentant son plan pour « l'internat du XXI^{ème} siècle », inspiré du rapport Foucault-Gouttebel (respectivement Inspecteur Général de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche, et Président du Conseil départemental du Puy de Dôme) remis à la rentrée 2018. Toujours sourd aux critiques, Monsieur Blanquer propose ainsi de créer un internat « d'excellence » dans chaque département, soit pour environ 70 collèges et 30 lycées.

Également, de véritables « complexes immobiliers devraient voir le jour principalement en zones rurales, baptisés « résidences à thèmes » : *Olympe* pour le sport, *Digitales* pour le numérique, *Archimède* pour les sciences, etc... Un label serait même en projet, de façon à encore plus stigmatiser ce type d'établissement, cher à notre ministre. Enfin, 40 « campus pro », déjà qualifiés de « Harvard du Pro » par le Ministre, devraient être implantés pour accueillir, d'ici 2022, des jeunes du CAP au BTS et renforcer l'attractivité de la voie professionnelle, au détriment des filières pro dans les lycées, vouées à disparaître en filigrane. Mais alors que le financement conséquent des toutes ces constructions semble plus qu'incertain et que des appels à projets sont prévus pour Décembre 2019, l'idéologie sous-tendue par cette énième relance du bâti scolaire en hébergement de nuit marque plutôt une frontière clairement affirmée entre les 1300 internats classiques et les 240 labellisés « d'excellence », et souligne l'aspect libéral et clientéliste de la politique éducative menée actuellement. Ces internats pourraient ainsi avoir des formules « à la carte » et accueillir des élèves à l'occasion (examens, événements...), à la nuitée, la semaine ou au trimestre. Quid de la concurrence générée entre les établissements en lieu et place d'une réelle politique éducative de prise en compte des besoins de chacun et donc de tous ? Une nouvelle ère d' « hôtels scolaires » à venir ? Bientôt un site de réservation ?



Et la suite est édifiante : on assisterait à la naissance de nouveaux « métiers de l'internat » avec un « manager de l'internat » un « chef de projet », ou encore un « corps de professionnels formés », nouvelle tentative de profilage de postes par ce biais. Et s'il n'est fait nulle mention des personnels sociaux et de santé dans ce dernier plan, oubli plutôt regrettable mais logique dans l'esprit, on peut s'interroger sur la place du CPE au sein de ce dispositif. Nous nous contenterons donc de rappeler à notre cher Ministre et à ces conseils ce passage de notre Circulaire de Missions de 2015 : « *Tous les CPE de l'établissement participent à*

l'organisation et à l'animation éducative de l'internat. Il en résulte qu'aucun ne peut être spécialisé dans les responsabilités d'internat ». **Éducation Oui, désintégration Non !**

CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX

Les congrès sont des rendez-vous démocratiques d'informations et de débats à ne pas manquer.

Les congrès ont lieu tous les 3 ans, au regard du contexte actuel, il est plus qu'important que les personnels viennent participer à cet événement syndical !

Les congrès départementaux des FSU 77, 93 et 94 : moment de formation et de débats, le congrès portera sur des préoccupations actuelles telles que la réforme des retraites ou le CHSCT concernant les questions de condition de travail !

- FSU 77 : 14 et 15 novembre à Brie Comte-Robert
- FSU 93 : 18 et 19 novembre 2019 à Bobigny - Bourse du travail
- FSU 94 : 22, 25 et 26 novembre à Créteil - Maison des Syndicats



COLLÈGUE STAGIAIRE

Évaluation, titularisation, INSPE... : tout ce qu'il faut savoir sur les enjeux de l'année de stage

Tu as réussi un concours difficile et la titularisation doit être au bout du chemin. La réforme de 2010 n'a pas réduit le volume des titularisations (9 stagiaires sur 10 sont titularisé-e-s dès la première année), mais a profondément modifié les modalités de l'évaluation, désormais pilotée par l'employeur. Le référentiel des compétences est censé baliser le processus ; il reste pourtant basé sur un petit nombre de documents, et relève largement de l'évaluation finale.

Un-e enseignant-e/CPE stagiaire est avant toute chose un-e fonctionnaire et dispose, à ce titre, des mêmes droits que ses collègues : droit à la formation syndicale, droit de grève, droit de participer aux heures d'information syndicale dans son établissement, droit d'être accompagné-e et défendu-e par le SNES-FSU...



Mutations inter, mutations intra : le SNES vous informe.

Tu auras, si tu n'es pas déjà titulaire de l'EN, à participer avant début décembre au mouvement inter-académique, puis, en mars, au mouvement intra-académique. La loi de transformation de la fonction publique vient de modifier en profondeur les mutations.

Les élu-e-s du SNES-FSU occupent 4 sièges sur 5 et sont les seul-e-s à être présent-e-s à toutes Commissions Paritaires. Ils/elles sont là pour te donner une information fiable, expliquer le mouvement, répondre à tes questions et t'accompagner. Des rendez-vous individuels peuvent être proposés aux syndiqué-e-s.

➔ **Info MUTATIONS INTER 2020** ←

Stage SNES jeudi 21 novembre à Arcueil

Demande d'autorisation à déposer avant le 21 octobre

Où en est-on sur les questions de mutations et de réforme de la fonction publique ?



Adhérer, c'est indispensable pour faire exister le SNES.
Le SNES-FSU ne vit en effet que des cotisations de ses syndiqué-e-s !
Compte-tenu de la déduction fiscale (si vous êtes imposable) ou du crédit d'impôt (si vous ne l'êtes pas), le coût réel d'une cotisation représente 34 % de son montant.

SE SYNDIQUER, C'EST DÉJÀ AGIR !

<https://creteil.snes.edu> rubrique « se syndiquer »

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE 2018-2019 : COMMENT CONTESTER ?

A la rentrée, les collègues ayant eu un rendez-vous de carrière en 2018-2019, via l'application SIAE, ont pu prendre connaissance de l'appréciation finale de la valeur professionnelle émise par le recteur.



Si vous avez eu un rendez-vous de carrière l'an passé et que l'avis émis ne vous convient pas, vous avez **30 jours pour le contester en adressant un courrier au recteur** à l'adresse suivante : DPE du rectorat de Créteil - 4 rue Georges Enesco - 94000 Créteil. Nous vous conseillons de faire cet envoi **en recommandé avec accusé de réception** afin de garder une trace de la date d'envoi **et de doubler cet envoi postal par un envoi par mail à ce.dpe7@ac-creteil.fr**

Vous pouvez faire un second appel, nécessairement motivé, de la réponse (ou non réponse) **devant la CAPA qui se tiendra entre mi-décembre et février**, les élu-e-s du SNES-FSU y siègent et pourront intervenir en séance. La décision finale sera définitive. Adressez-vous impérativement à cpe@sned.edu pour être conseillé-e au mieux et soutenu-e dans cette démarche.

Nous vous conseillons de conserver toutes les preuves de ces demandes de recours (accusés-réceptions, photocopies...) en cas de litige.

N'hésitez pas à nous transmettre toutes vos remarques et copies de vos courriers.

Le SNES-FSU continue d'exiger une déconnexion totale entre l'avancement et l'évaluation professionnelle et agit en parallèle dans les Commissions administratives paritaires (CAP) pour garantir le respect des dispositions statutaires et réglementaires garantes de l'égalité de traitement.

La loi de transformation de la Fonction publique et les décrets d'application à venir vont modifier le travail des élu-e-s et des militant-e-s du SNES-FSU en matière de mouvement. À partir du 1^{er} janvier 2020, les élu-e-s n'effectueront plus le travail habituel de vérification préalable du projet de l'administration ni de proposition d'améliorations dans le cadre des CAP de la manière avec laquelle cela se faisait jusqu'ici.

Tant à l'échelon national qu'à l'échelon académique, le SNES-FSU demande la mise en place de groupes de travail pour remplacer les CAP.

Les élu-e-s du SNES-FSU continueront à mettre leur expertise du mouvement à la disposition des personnels dès la saisie des vœux et jusqu'au terme du processus, y compris dans les démarches de recours qui seront initiées.

Le SNES-FSU pèsera dès la phase de rédaction des textes réglementaires afin que soient préservés les droits et garanties des personnels et des élu-e-s !

Vos représentant-e-s- élu-e-s au titre du SNES-SNUEP à Créteil pour 2019-2022 sont :

Classe exceptionnelle

GOUÉZOU Jean-Michel - collège Henri Wallon - Ivry-sur-Seine - 94
GRANGIER Muriel - collège Romain Rolland, Clichy-sous-Bois – 93

Hors classe

MENDY Patrice - lycée La Fayette - Champagne-sur-Seine - 77
BERTIN Frédérique - lycée Langevin Wallon - Champigny-sur-Marne - 94
CASTEL Philippe - lycée Romain Rolland - Ivry-sur-Seine
ALVES-JEGAT Paula - lycée Louise Michel - Champigny-sur-Marne - 94

Classe normale

KERREST Sandra - lycée Paul Éluard - Saint-Denis - 93
VIGNERON Sandrine - collège Anne Franck - Bussy Saint George -77



Nous en profitons pour saluer nos camarades Yvette COURCIER et Marc DELVAL, Commissaires paritaires parti-e-s dans une nouvelle carrière de retraité-e !



stage syndical mardi 10 décembre 2019 09h00 - 17h00

Le SNES, pour agir ensemble

dans les locaux du SNES de Créteil
3 rue Guy de Gouyon du Verger à Arcueil

Autoritarisme assumé de la direction, peu ou pas de concertation, tentatives de division et casse des solidarités, dégradation du climat scolaire ou encore souffrance au travail sont quelques-unes des conséquences des nouvelles méthodes managériales auxquelles nous sommes confrontés. La dernière enquête sur le métier menée par le SNES-FSU au printemps 2018 montre que 70,34% des CPE ont le sentiment d'être en situation de tension au travail, prioritairement en raison des dépassements horaires (64,1%) et du manque de personnels (54,44%). Notre temps de travail réel explose ainsi souvent bien au-delà des 35h hebdomadaires et devient source d'une souffrance au travail déjà perçue en 2012 dans un rapport de la MGEN, qui signalait les CPE parmi les personnels les plus exposés aux risques psycho-sociaux. Avec la mise en œuvre des dernières réformes et l'augmentation du nombre d'élèves à suivre, le périmètre de la vie scolaire n'a cessé de croître et de peser. Les sollicitations se multiplient pour les CPE.

Cette actualité constituera le cœur de nos échanges avec les intervenants, Clarisse MACÉ, responsable nationale du secteur CPE, Géraldine DURIEZ élue nationale et académique des Psy-En :

- le CPE au prises du néo management: entre injonctions contradictoires et souffrance au travail ;
- transfert de missions d'orientation : entre accréditation et brouillage de nos missions ;
- nos conditions de mutation dès cette année, avec disparition du dialogue social conséquence de la suppression des CAPA.

RAPPEL

Pour pouvoir participer au stage, vous devez demander une autorisation au Recteur, sous couvert de votre chef-fe d'établissement, au plus tard un mois avant la date du stage. La date limite d'envoi de la demande est donc le vendredi 8 novembre 2019 (le 10 étant un dimanche)!!! Une non réponse, dans un délai de 15 jours, équivaut à une autorisation accordée. Nous vous rappelons que tous/tes les fonctionnaires stagiaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours par an). **N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.**

N'oubliez pas de déposer votre demande d'autorisation avant le 8 novembre.

Modèle de demande d'autorisation à reproduire de façon manuscrite.

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement.

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil, sous-couvert de M./Mme le/la chef-fe d'établissement.

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11 octobre 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le mardi 10 décembre 2019 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES, (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré - SNES) organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages, ou sessions, ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du jeudi 17 février 1995).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, Signature.



À remplir et à retourner au SNES (stage CPE) par mail : cpe@creteil.snes.edu

Attention aux délais pour remettre votre autorisation d'absence

Nom Prénom

Tél. Mail

CPE : titulaire TZR stagiaires contractuel-le

Établissement d'exercice

Ville